



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance ordinaire du 25 février 2019
à 19h, à la Mairie de Cabriès
Délibération n° 2019 / 006

Date de convocation : 19 février 2019	Le quorum étant atteint :
Président de séance : M. Hervé FABRE-AUBRESPY, Maire	Conseillers en exercice : 29
Secrétaire de séance : Mme Marlène BERTRAND	Présents : 19 Représentés : 9 Absents : 1
Rapporteur : M. Hervé FABRE-AUBRESPY et M. Frédéric MORLOT	
Délibération publiée le : 4/03/2019	
Enregistrée en Sous-Préfecture le : 4/03/2019	
Accusé de réception en Sous-Préfecture n° 013-211300199-20190225-2019_006-DE	

Présents : M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Marlène BERTRAND – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT – M. Arnaud DESHAYES – M. Roger SCATIZZI – M. Ezio DI CHIARA – M. Hervé MARTIN – M. Gérard BOURQUIN – Mme Betty MEYSSONNIER – Mme Nadia TRAINAR – M. Marc FONTANELLI – Mme Anne LANFRANCO – M. Jean-Christophe CLEMENT – M. Pascal DURAND – Mme Dominique JOUANNIN – Mme Mireille PETITJEAN

Avaient donné pouvoir : M. Pablo DE LARD à M. Roger SCATIZZI – Mme Charlotte ROMERO à Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Jeanine BERTON à M. Frédéric MORLOT M. Arnaud DESHAYES – Mme Annaïk JOUENNE à Mme Marie-Claude FLAMENT – M. Laurent LONG à M. Arnaud DESHAYES – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND – M. Marian CAORS à Mme Patricia LAZZARO – M. Quentin VERRET à M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Catherine ANTONA-CHOREL à Mme Nadia TRAINAR

Absents : M. Yves VARO

Objet : Débat d'orientations générales sur le budget annexe de l'aménagement urbain pour l'année 2019

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du service de l'aménagement urbain pour 2019, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, inclus dans la note explicative de synthèse jointe à la présente délibération,

et après en avoir délibéré,

Prend acte que le rapport visé ci-dessus a donné lieu à un débat au sein du conseil municipal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20190225-2019_006-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2019

Objet : Débat d'orientations générales sur le budget annexe de l'aménagement urbain pour l'année 2019

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1. Les obligations légales du débat d'orientations budgétaires

La tenue du débat sur les orientations générales du budget et des budgets annexes est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales), dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de cette obligation légale.

2. Les objectifs du débat d'orientations budgétaires

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget de l'aménagement urbain,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de ce service.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de ce service.

3. Informations servant de base à la tenue du débat d'orientations budgétaires

Travaux de confortement du TONKIN :

L'inscription de l'ensemble des travaux de confortement du Tonkin, travaux déjà réalisés et travaux prévus, permet de mettre ce bâtiment intégralement en sécurité, opération devenue malheureusement indispensable. Elle maintient la valeur de cette partie du patrimoine de Cabriès.

Circulation autour du piton :

Une étude de circulation du Piton de Transmobilité est prévue dans le budget 2019, pour un coût de 13 335 € HT.